

**Réunion publique du Conseil de quartier Buttes-Chaumont  
Le jeudi 21 octobre 2010 à l'école élémentaire 4 rue Fessart**

**Vie du Conseil de quartier**

**Projets d'animation de la commission « ça se passe aux Buttes »**

- Une Bourse d'échange de livres aura lieu comme chaque année au collège Claude Chappe, en janvier ou février.
- Le repas de quartier pourrait avoir lieu le dimanche 26 juin 2011 (date à confirmer), et pour la première fois, cours du 7<sup>ème</sup> Art.
- En projet : l'organisation d'un mini forum des associations, qui viserait à informer et à fédérer les énergies. A confirmer en fonction de la motivation des associations.

La commission d'animation « ça se passe aux Buttes » est prête à accueillir toutes les nouvelles énergies et les bonnes volontés pour développer ses projets.

**Calendrier et modalités du renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation**

Les 10 Conseils de quartier ont été mis en place dans le 19<sup>e</sup> arrondissement dès 1995. Leur fonctionnement évolue depuis régulièrement. La charte des Conseils de quartier du 19<sup>e</sup>, adoptée en 2008, prévoit qu'un tiers du groupe d'animation représente les habitants, un tiers représente les associations et un tiers soit désigné par le Conseil d'arrondissement dans le respect de sa diversité. Le collège « habitants » doit être renouvelé tous les deux ans, afin de permettre un roulement et de maintenir un certain investissement des habitants. Le 30 novembre aura ainsi lieu un tirage au sort parmi les candidats présents, dans le respect de la parité. Les candidatures seront à déposer le soir même. En plus de l'annonce publique au Conseil de quartier, l'information sera relayée dans les différents organes de communication de la Mairie (journal, Gazette, site Internet, flyer annonçant le Conseil de quartier...).

Le Conseil de quartier a pour objectifs de créer du lien social, de partager des projets, d'apprendre à se connaître, de fédérer les énergies. Il se réunit une fois par trimestre après que le groupe d'animation se soit réuni pour préparer la réunion publique.

Le Conseil de quartier doit permettre à tous les habitants qui le souhaitent de participer à la vie de leur quartier.

Les membres actuels du groupe d'animation sont invités à transmettre leur expérience lors du Conseil de quartier du 30 novembre.

**Information sur les Etats généraux de la Nuit**

En présence de Nicole Legrand-Vermorel, Directrice adjointe de cabinet de Mao Péninou., Adjoint au Maire de Paris chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers, et du bureau des temps.

L'idée d'organiser ces Etats généraux est née de la volonté de concilier deux demandes l'une et l'autre très légitimes, mais a priori contradictoires et de trouver des solutions pour concilier ces différents usages et essayer de mieux vivre ensemble :

- la demande de tranquillité de la part des riverains, qui se plaignent des nuisances générées à la fois par les lieux de convivialité et de spectacle et par les gens qui restent dans la rue.

- le désir de loisirs et de convivialité des Parisiennes et Parisiens, qui revendiquent le droit de profiter de ces mêmes lieux. De nombreux professionnels de la nuit ont en outre fait valoir qu'à force de multiplier contraintes, interdictions et parfois fermetures administratives à l'initiative de la Préfecture, le risque devenait grand de mettre en péril la vie nocturne, qui contribue au rôle et au rang de capitale de Paris.

Cette problématique a été soulevée à plusieurs reprises dans le quartier, notamment depuis l'arrivée du Rosa Bonheur. Cet établissement est agréable et apprécié mais a pu créer des difficultés pour les riverains. Les gérants sont venus se présenter et s'en expliquer en Conseil de quartier, ont fait des travaux pour améliorer l'isolation acoustique de l'établissement, ont travaillé sur les trajectoires des gens qui entrent et sortent pour les orienter vers le carrefour Crimée/Botzaris... Une partie des problèmes a ainsi été réglée. Subsistent des nuisances sonores liées à la sortie des clients, particulièrement nombreux aux beaux jours, mais celles-ci relèvent davantage de la responsabilité individuelle.

Le principe des Etats Généraux de la Nuit est de rassembler l'ensemble des acteurs et partenaires de ce débat pour essayer de trouver des points de convergence, des idées pour mieux organiser les choses en respectant la volonté de chacun.

La démarche, engagée depuis quelques mois, vise à comprendre les différents usages de la nuit, temps particulier où l'on dort, où l'on fait la fête, où l'on travaille. Des conflits d'usage et des difficultés naissent du fait que ces différents usages se côtoient.

Les conseillers de quartier ont été conviés à une réunion préparatoire fin septembre, au cours de laquelle ils ont pu exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs usages de la nuit. Un questionnaire a été établi à cette même fin, qui est accessible sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

Les Etats Généraux de la Nuit auront lieu les 12 et 13 novembre à l'Hôtel de Ville, ils réuniront l'ensemble des parties prenantes de la nuit : professionnels, riverains, représentants de la Préfecture, du Conseil régional d'Île de France et de la Ville.

### **Une habitante évoque des problèmes de nuisances sonores et de pollution (urine, débris de verre...) avec un établissement du quartier, ainsi que des dépassements récurrents des terrasses de cafés.**

*Les nuisances dénoncées sont au cœur de la démarche des Etats Généraux de la Nuit, qui vise à trouver une solution globale. Les problèmes liés à cet établissement en particulier ont fait l'objet d'une réunion de médiation en présence de riverains, des gérants et d'une responsable du foyer Pauline Roland.*

*En ce qui concerne les dépassements, la Ville est en train de procéder à la refonte du règlement des terrasses et étalages. Ce problème est également apparu récemment, notamment depuis l'interdiction de fumer à l'intérieur des lieux de convivialité qui a provoqué une extension parfois excessive des terrasses. Or il est nécessaire de préserver un passage pour la circulation des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Une réunion de concertation sur ce nouveau règlement a eu lieu le 19 octobre en présence des représentants des Conseils de quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement.*

## Questions diverses

### **Pourquoi les bancs situés devant le 22 et le 28 avenue Simon Bolivar ont-ils été enlevés ? Les deux sans-abri qui y restaient dans la journée n'ont désormais plus rien du tout.**

*Un habitant explique que ces sans-abri passaient la nuit dans le hall de son immeuble, dont les résidents ont demandé à la Mairie de retirer les bancs afin que les sans-abri s'en aillent.*

*François Dagnaud explique que l'installation ou le retrait de bancs sont un autre exemple de demandes contradictoires adressées à la Mairie. Les bancs en question seront probablement replacés un peu plus loin.*

### **Le matériel d'entretien des arbres et des pelouses est jugé trop bruyant.**

*François Dagnaud explique que les engins de nettoyage génèrent des plaintes pour les mêmes raisons et que dans le marché de fourniture de la Ville des normes de bruit ont été intégrées.*

### **L'OCNA (Opération coordonnée de nettoyage approfondi) qui a eu lieu dans le quartier du 14 au 18 septembre a-t-elle apporté une amélioration durable ?**

*L'OCNA est une mobilisation exceptionnelle, pendant quelques jours, des moyens d'intervention pour nettoyer à fond et, parallèlement, mettre en place des kiosques pour communiquer sur le respect de l'espace public, le tri des déchets, etc.*

*Celle de mi-septembre a été efficace mais il est vrai qu'avec la grève sur les retraites, les services ont été perturbés.*

*Il est cependant important de rappeler que les usagers de l'espace public ont une responsabilité majeure dans son état de propreté. La Ville déploie en effet des moyens considérables pour assurer le nettoyage des rues, financés par les impôts, mais celles-ci sont trop vite salies. Les poubelles sont plus nombreuses à Paris que dans toute autre ville de France : il n'y a jamais plus de 50 m entre elles.*

*Un travail est mené en ce moment pour améliorer les caractères esthétique et fonctionnel des réceptacles de rue. Des éteignoirs y seront notamment intégrés pour que les fumeurs prennent l'habitude de jeter leurs mégots, qui sont des déchets très longs à s'autodégrader, à la poubelle. Une fois les équipements mis en place, le fait de jeter son mégot dans la rue fera l'objet d'une verbalisation.*

### **La campagne de communication sur la propreté à Paris est-elle toujours en cours ?**

*Oui, cette campagne est toujours utilisée sur les bennes de la Ville, elle est toujours efficace, mais elle reste institutionnelle. La Ville travaille à renouveler les moyens de communication pour construire de nouveaux outils (Internet, matériels de communication multilingues dans les quartiers cosmopolites...) afin de toucher tous les publics.*

### **Il y a souvent des expositions de qualité à la Mairie. Comment s'en informer ?**

*Il y en a assez régulièrement en effet, l'information est relayée dans la Gazette et sur le site Internet de la Mairie : [www.mairie19.paris.fr](http://www.mairie19.paris.fr)*

### **Lorsqu'il neige les trottoirs ne sont pas tous dégagés en même temps, pourquoi ?**

*La règle, c'est que les habitants sont responsables du déneigement des trottoirs devant leurs immeubles. Cette règle était surtout valable du temps où il y avait des gardiens d'immeubles.*

*Il n'y a pas d'agents spécialisés à Paris car les neiges abondantes ne sont pas un phénomène récurrent. Ce sont les agents de la propreté qui s'en chargent, au détriment de leurs missions habituelles. Ils sablent en priorité les abords des écoles, des équipements publics, des stations de métro. Il est très difficile de couvrir l'ensemble des rues de Paris en quelques heures. D'autre part, sabler les rues n'empêche pas la neige de tomber. Le sablage accélère simplement la fonte.*